



Accident de travail non reconnu (simple maladie)

Par **mamietiti**, le **15/01/2009** à **14:40**

A T le 23 dec 2007 accept 3mois, expertise drmourrier yves) nommé par l'hop(ou je suis employée depuis 27ans)le 31 mars , 2 sem apres je reçois le courrier , je suis en maladie simple, poursuis x examens(irm positif)juin , trop de pressions , je reprendsen 2eme semaine (avec 2 certificats pour poste de nuit à l'essaie), je suis obligée de travailler en jour(5 apres-midi)je me refais mal et fais la declration (non retenue , ainsi que les jours travaillés)depuis je suis en maladie avec 440e par mois et on me demande de rembourser un trop perçu , je n'y comprends plus rien, et je ne peux plus vivre , en dec 2007 je pesai 63kg et aujourd'hui 48kg , je ne peux plus m'habiller et je ne peux pas me chauffer , il fait 8 ° à 10°? j'en ai marre et on me pousse au suicide , aidez moi , je ne sais pas si je dois voir avec la justice , avec l'hopital d'AUCH , l'administration ne passe pas , les papiers ne suivent pas à part pour savoir que je dois payer (d'apres eux).rnsavoir que dtr mourrier apres consultation comme un controle technique a telephoné à mon cadre de service (mme justumus maryse) en me faisant sortir du cabinet.a ce jour le dossier est aux mains de l'addass pour reclamation de l' A T demandé par mon generaliste et contesté par un professeur de purpan qui en voyant un cliché demande que je sois reconnue en maladie professionnelle , aidez moi à savoir si je peux me defendre avec ces arguments , et ce que je risque de l'hopital , 440e ne me suffisent pas, je n'ai pas chaud , je vis terrée chez moi , a bientot de votre reponse la plus claire possible , merci , cordialement

Par **guilotine**, le **15/01/2009** à **16:26**

Bonjour il manque un bonjour mais vous sembler troubler il y a le merci et le cordialement c'est

deja pas mal vue la situations.
Pour se qui consterne le premier At si effectivement
médicalement la demande a été rejeter car l'expert attribue le trouble ou divers a avant
l'accident, rn il n'y a plus rien a faire, sauf que un autre expert le contredise sur se point précis.
en plus c'est purement médical donc seul des medecins peuvent y voire claire.
[citation]mamietiti a dit:
un professeur de purpan qui en voyant un cliché demande que je
sois reconnue en maladie professionnelle [/citation]
Le professeur de purpan ne contredit
pas le fait que les pathologies sont bien dut a avant L'AT **mais avance que c'est une
maladie professionnel (MP),**rn se qui n'est pas tous a fait pareille pour le moment,
pour la MP il y a enquête administrative obligatoire, en plus de l'avoir médicalement constater se
qui est deja le cas,
il faut en plus avoir un taux minimum de 25% IPP et un exposition aux
agent ou positions nocive de aux moins 5 ans, **si vous ne rentrée pas dans les tableaux
MP,**rn **si vous rentrée dans les tableaux MP** restant a voire le bon tableaux pour
**toutes les conditions minimum de pathologies et temps d'exposition aux agent ou a la
position nocive** rn
le liens pour les divers tableaux et contrôler par le Le professeur de
purpan deja si vous rentrée bien dans les tableaux a tous point de vue, hors tableaux il faut en
plus notamment 25% IPP minimum.
**Les justificatifs a remplir par vous et votre
médecin :** rn

Par **mamietiti**, le **15/01/2009** à **17:57**

Par **quilotine**, le **15/01/2009** à **18:21**

moins la différence entre consolider est guérie, rnl la pratique veut hélas que l'on constate souvent qu'il confonde tous.rnrnSe qui restera a faire c'est tous refaire en MP et faire constater le tous par votre médecin qu'il demande l'ouverture du tous grâce aux formulaire aux dessus vous aurez les IJ en MP/AT si c'est accepter,rnrn toutefois s'il vous considérer aussi guérie c'est surtout retour aux travaille immédiatement, le lendemains de date de la guérison ou de la consolidation c'est le retour aux travaille.rnrnrnrncordialement